

tort que l'on a cherché à déterminer cette date en invoquant une inscription d'après laquelle on a prétendu que Martin d'Ossaris avait, en 1619, fait continuer la construction de cet église ; cette inscription se rapporte à la chapelle des religieux Picpus, établis à la Guillotière en 1609, et il est étonnant que Crépet, qui lui-même avait découvert ce monument dans la construction de l'ancienne église de ce couvent, ait pu l'attribuer à l'église de la Guillotière. Le même architecte, pour établir l'antiquité de cette dernière, mentionne aussi deux anciens bénitiers, et pourtant ces bénitiers se trouvent dans l'église Saint-Louis ; rien ne prouve, par conséquent, qu'ils aient été apportés là de l'église de la Guillotière plutôt que de celle de Chaussagne ou de Béchevelin. Jusqu'à ce qu'un document authentique vienne contredire formellement cette opinion, il ne faut pas faire remonter l'établissement de l'église de Notre-Dame-de-Grâce au delà du règne de Henri IV (1). Ce qui est seule-

---

(1) L'ordonnance de 1678 dit en termes formels qu'en 1562 (le texte porte par erreur 1561), à l'époque de la destruction de l'église de Béchevelin, l'église de Notre-Dame-de-Grâce n'existait pas ; mais l'autorité de ce document est assez faible, car il se trompe en avançant qu'il n'y avait pas d'autre paroisse dans le mandement de Béchevelin, puisque Chaussagne en était la véritable paroisse pour la partie dépendante de la dîmerie de l'archevêque. L'autorité décisive à cet égard est le témoignage des pouillés du diocèse qui, d'une part, constatent l'existence de la paroisse de Chaussagne jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle inclusivement, et d'un autre côté signalent, vers le même temps, l'apparition de l'église « *vulgo dicta de la Guillotière* ». Et comme Chaussagne n'est plus mentionné au siècle suivant, que même en 1678, d'après le silence de l'ordonnance, il n'avait plus rang de paroisse, il est à croire que Notre-Dame-de-Grâce succéda à Saint-Alban, vers le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, comme paroisse de la Guillotière.